

Spécialiste reconnu du développement pharmaceutique aux États-Unis, le Dr Richard Malamut rejoint le Conseil Médical de MedinCell

Euronext : MEDCL • Montpellier - France • 28 janvier 2020 – 17h45

« Le développement clinique va représenter une part importante des dépenses de MedinCell et aura des conséquences sur les délais de commercialisation de nos produits. L'expérience de Richard dans le développement pharmaceutique, en particulier dans le design et l'optimisation des stratégies cliniques, sera un atout majeur pour atteindre nos objectifs », déclare Christophe Douat, Président du Directoire de MedinCell.

Composé d'experts internationaux reconnus, le Conseil Médical (Medical Advisory Board – MAB) a pour mission de faire des recommandations sur les questions d'ordre médical, sur l'extension du portefeuille et sur les stratégies de développement des produits. Il se réunit au moins une fois par trimestre pour évaluer l'avancée des programmes et fournir, si nécessaire, des recommandations ad hoc. Richard apporte au MAB son expérience du développement de médicaments, en particulier dans les domaines du Système Nerveux Central (SNC) et de la douleur.

Richard Malamut est actuellement Directeur Médical et Vice-Président exécutif chez Collegium Pharmaceuticals. De 2013 à 2016, il a été Vice-Président senior du développement clinique mondial de Teva Pharmaceuticals pour plusieurs domaines : douleur, neuropsychiatrie, oncologie et nouvelles entités thérapeutiques. Il a également été Directeur Médical chez Braeburn Pharmaceuticals et Avanir Pharmaceuticals. Précédemment, il avait occupé plusieurs postes avec des responsabilités croissantes chez Bristol-Myers et AstraZeneca, prenant en charge, notamment, les enjeux liés aux premières phases des développements cliniques et à la médecine translationnelle.

Diplômé en médecine de l'Université Hahnemann à Philadelphie, le Dr Malamut a effectué son internat en neurologie et obtenu une bourse de recherche pour l'étude des maladies neuromusculaires. Il a travaillé pendant 17 ans en tant que neurologue universitaire et clinicien ainsi qu'expert certifié au service des conseils d'administration. Il a publié plus de 50 articles traitant notamment du traitement de la douleur, des maladies neuromusculaires, des maladies autonomes et des maladies neurodégénératives.

« Mon expérience en médecine translationnelle et en développement clinique m'a permis de bâtir une approche unique en matière de stratégie de développement, à même de soutenir et d'orienter le portefeuille croissant de MedinCell », a déclaré le Dr Malamut. « Je suis très heureux de pouvoir soutenir une société qui fait preuve d'un profond engagement en faveur des patients. »

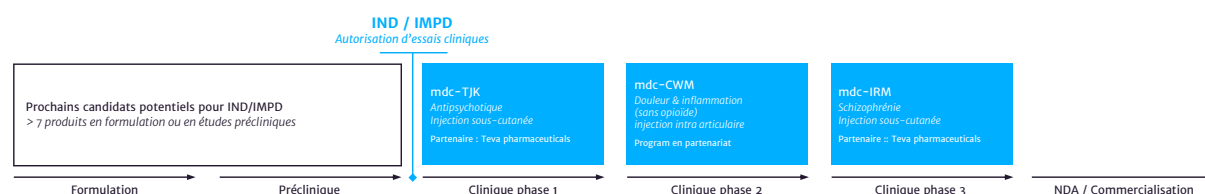
Les autres membres du Conseil Médical de MedinCell

Franck Sturtz, MD, PhD, co-fondateur de MedinCell, dirige le Conseil Médical. Professeur de biochimie et de biologie moléculaire à l'Université Léonard de Vinci (Limoges, France) depuis 2002, il est également Président de l'École nationale supérieure de biochimie et de biologie moléculaire depuis 2018.

Dr Sabri Markabi, spécialiste en neurosciences et diplômé en pharmacologie, a occupé pendant plus de 25 ans des postes internationaux au sein de l'industrie pharmaceutique. Il a été Vice-Président et Directeur Médical chez Alcon, Vice-Président, Responsable Mondial des neurosciences, puis Vice-Président, Responsable du développement ophtalmique chez Novartis.

Jacques Descotes, PharmD, MD, PhD, l'une des figures de référence en matière de toxicologie, est professeur émérite à l'Université Claude Bernard à Lyon. Il a pendant longtemps dirigé le Centre antipoison et de pharmacovigilance de Lyon. Il est par ailleurs l'auteur de plus de 350 articles scientifiques et de 12 livres.

Portefeuille de produits – janvier 2020



A propos de MedinCell

MedinCell est une société pharmaceutique technologique au stade clinique qui développe un portefeuille de produits injectables à action prolongée dans différentes aires thérapeutiques en associant sa technologie propriétaire BEPO® à des principes actifs déjà connus et commercialisés. MedinCell, à travers la libération contrôlée et prolongée du principe actif, rend les traitements médicaux plus efficaces grâce notamment à l'amélioration de l'observance, c'est-à-dire le respect des prescriptions médicales, et à la diminution significative de la quantité de médicament nécessaire dans le cadre d'un traitement ponctuel ou chronique. La technologie BEPO® permet de contrôler et de garantir la délivrance régulière à dose thérapeutique optimale d'un médicament pendant plusieurs jours, semaines ou mois à partir de l'injection sous-cutanée ou locale d'un simple dépôt de quelques millimètres, entièrement biorésorbable. Basée à Montpellier, MedinCell compte actuellement plus de 130 collaborateurs de plus de 25 nationalités différentes.

Contacts

MedinCell

David Heuzé
Communication leader
david.heuze@medincell.com
+33 (0)6 83 25 21 86

NewCap

Louis-Victor Delouvrier / Alexia Faure
Relations investisseurs
medincell@newcap.eu
+33 (0)1 44 71 94 94

NewCap

Nicolas Merigeau
Relations médias
medincell@newcap.eu
+33 (0)1 44 71 94 94

Ce communiqué de presse peut contenir des déclarations prospectives, notamment concernant la progression des essais cliniques de la Société. Même si la Société considère que ses prévisions sont fondées sur des hypothèses raisonnables, toutes déclarations autres que des déclarations de faits historiques que pourrait contenir ce communiqué de presse relatives à des événements futurs sont sujettes à des changements sans préavis, à des facteurs que la Société ne maîtrise pas et aux capacités financières de la Société.

Ces déclarations peuvent inclure, sans que cette liste soit limitative, toutes déclarations commençant par, suivies par ou comprenant des mots ou expressions tels que « objectif », « croire », « prévoir », « viser », « avoir l'intention de », « pouvoir », « anticiper », « estimer », « planifier », « projeter », « devra », « peut avoir », « probablement », « devrait », « pourrait » et d'autres mots et expressions de même sens ou employés à la forme négative. Les déclarations prospectives sont sujettes à des risques intrinsèques et à des incertitudes hors du contrôle de la Société qui peuvent, le cas échéant, entraîner des différences notables entre les résultats, performances ou réalisations réels de la Société et ceux anticipés ou exprimés explicitement ou implicitement par lesdites déclarations prospectives.

Une liste et une description de ces risques, aléas et incertitudes figurent dans les documents déposés par la société auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) au titre de ses obligations réglementaires, y compris dans le document de base de la Société, enregistré auprès de l'AMF le 4 septembre 2018 sous le numéro I. 18-062, ainsi que dans les documents et rapports qui seront publiés ultérieurement par la Société. Par ailleurs, ces déclarations prospectives ne valent qu'à la date du présent communiqué de presse. Les lecteurs sont invités à ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives. Sauf exigence légale, la Société ne reconnaît aucune obligation de mettre à jour publiquement ces déclarations prospectives, ni d'actualiser les raisons pour lesquelles les résultats avérés pourraient varier sensiblement des résultats anticipés par les déclarations prospectives, et ce y compris dans le cas où des informations nouvelles viendraient à être disponibles. La mise à jour par la Société d'une ou plusieurs déclarations prospectives n'impliquera pas qu'elle procédera ou non à d'autres actualisations de ces déclarations prospectives ou d'autres déclarations prospectives.

Ce communiqué de presse est publié à des fins d'information uniquement. Les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente, ni une sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de titres de la Société dans quelque juridiction que ce soit, en particulier en France. De la même façon, ce communiqué ne constitue pas un conseil en investissement et ne saurait être traité comme tel. Il n'a aucun lien avec les objectifs d'investissement, la situation financière ou les besoins spécifiques d'un quelconque destinataire. Il ne saurait priver les destinataires d'exercer leur propre jugement. Toutes les opinions exprimées dans ce document sont sujettes à modification sans préavis. La diffusion de ce communiqué de presse peut être encadrée par des dispositions restrictives du droit dans certaines juridictions. Les personnes qui viendraient à prendre connaissance du présent communiqué de presse sont tenues de se renseigner quant à ces restrictions et de s'y conformer.